

13.11.2009 - 09:56 Uhr

Négociations salariales : un bilan intermédiaire Les syndicats ont obtenu des hausses des salaires réels

Bern (ots) -

Nous connaissons désormais les premiers accords salariaux conclus lors des négociations de cette année. Ils montrent que, pour l'heure, les hausses des salaires réels sont la règle. Les syndicats sont ainsi parvenus à éviter que la récession ne se répercute pleinement l'an prochain sur l'économie intérieure. Des hausses de salaire ne sont toutefois pas certaines partout. Dans quelques branches et entreprises en effet, des patrons essaient de repousser les négociations pour qu'elles aient lieu une fois que la récession aura atteint l'économie intérieure. En outre, avec culot et sans tenir compte du fait que deux tiers des salarié(e)s sont occupés dans des branches dont les affaires sont bonnes ou satisfaisantes, certains représentants patronaux ont exigé un gel général des salaires. Or ce serait là du poison pour l'économie qui a autant besoin de hausses des salaires que d'une injection de vitamines. Il faut en plus, pour éviter une aggravation de la situation économique, que les fonds destinés à la réduction des primes-maladie soient augmentés dans la même mesure que la hausse de ces dernières l'an prochain.

Ci-dessus les résultats des accords salariaux conclus à ce jour par Unia et le Syndicat suisse des services publics (ssp).

Les résultats négociés par le syndicat Unia:

Coop: jusqu'à Fr. 4500/mois / plus Fr. 40.- (moyenne : 1%) depuis Fr. 4500.-/mois plus 0,75 %, hausses des salaires minimums: plus Fr. 100.- par mois (moyenne : 2,5 %), nombre de personnes concernées: 40'000
Lidl: plus 5 % de la masse salariale, hausses de salaires minimums: de Fr. 100.- à Fr. 250 p.- par mois, nombre de personnes concernées: 1000

Nettoyage(Suisse alémanique): hausses des salaires minimums: plus 2 %, nombre de personnes concernées: 35'000

Nettoyage (Suisse romande): hausses de salaires minimums: de 1,25 % à 1,55 %, nombre de personnes concernées: 6000

Construction en bois: plus 1 % à titre général / plus 1,5 % progression d'échelon = au total : 2,5 % pour 70 % des employé(e)s, hausses des salaires minimums: plus 1 %, nombre de personnes concernées: 12'000

Gros oeuvre: plus 1 % à titre général / plus Fr. 1.-/jour (repas de midi), soit une hausse de Fr. 70.- à Fr. 80.-/mois, nombre de personnes concernées: 80'000

Sucrerie d'Aarberg: plus 1 %, nombre de personnes concernées: 275

Lindt & Sprüngli: plus 1 % à 1,5 %

Industrie horlogère: Seul le renchérissement est négocié chaque année, hausses des salaires minimums: plus Fr. 100.-, nombre de personnes concernées: 41'000

Résultats négociés par le SSP:

Canton de Soleure: 1 % à titre général plus octroi des annuités

Cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne: Annuités à titre individuel

Canton de Fribourg: Mécanismes salariaux garantis (= 1 %) ; d'autres points ouverts

Hôpitaux du canton d'Argovie: 1,5 % en tout (dont au moins 1 % pour

annuités)

Ville de Zurich: Compensation du renchérissement au 1.4.2010 ; plus

35 millions de francs pour des augmentations

Centrales électriques du canton de Zurich: 1,7 % à titre individuel

Centrales électriques du canton d'Argovie: 1,2 % (dont 0,34 % pour tous les employé(e)s

Hôpital du Jura et homes: Annuités individuelles octroyées (= 2,3 % en moyenne

Ville de Thoun: Annuités octroyées (= 1,25 %)

Contact:

Union syndicale suisse

Daniel Lampart, économiste en chef de l'USS (079 205 69 11) et Ewald

Ackermann, rédacteur de l'USS (031 377 01 09), se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100593653> abgerufen werden.